

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de SNCF Réseau

NUMERO 183 – 15 MAI 2023

Le bulletin officiel de SNCF Réseau comporte les textes réglementaires émis par la société.

Toute demande de consultation des actes et documents liés à ces actes doit être adressée à :

SNCF Réseau – 15/17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 8001  
93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

DocuSigned by:

*L'HER Sébastien*

A750416D2FA644D...



<b>SOMMAIRE</b>		<b>PAGE</b>
<b>1</b>	<b>Avis de délibérations du Conseil d'administration</b> Séance du 20 avril 2023	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire</b> Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1 <sup>er</sup> et le 30 avril 2023	<b>3</b>

## 1 Avis de délibérations du Conseil d'administration

Séance du 20 avril 2023

Lors de la séance du 20 avril 2023, le Conseil d'administration de SNCF Réseau, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- APPROBATION de la stratégie des achats d'électricité de SNCF Réseau pour l'année 2025 telle que présentée dans le dossier communiqué aux administrateurs, AUTORISATION donnée à son président pour négocier et conclure tous contrats d'achats s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- ARRET des conditions de sortie de la Redevance de Fourniture d'Electricité (RFE) pour 2023 telles que présentées au dossier transmis
- Transfert de gestion de la ligne Alès-Bessèges
  - AUTORISATION des modalités et conditions du transfert de gestion à la Région Occitanie de la section ferroviaire comprise entre Alès (point frontière) et Bessèges telles que présentées au dossier transmis  
A cet effet, APPROBATION du projet de convention administrative de transfert de gestion et MANDAT donné à son Président pour conclure les conventions ultérieures nécessaires, avec faculté de procéder aux évolutions ultérieures ou ajustements requis concernant la convention technique d'application
- Liaison ferroviaire Roissy Picardie – Saisine de l'Autorité de Régulation des Transports
  - VALIDATION du dossier de saisine de l'Autorité de régulation des transports, sur le fondement du IV de l'article L.2111-10-1 du code des transports, relatif au projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie
  - AUTORISATION donnée à SNCF Réseau pour saisir sur cette base l'Autorité

- EOLE – Financement complémentaire
  - AUTORISATION donnée à SNCF Réseau pour signer le protocole relai n°3 du projet EOLE visant la couverture des engagements complémentaires nécessaires à la poursuite du projet EOLE, pour un montant de 418,9 M€ (CE 01/2012), soit 556,7 M€ courants, pour le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.
  - AUTORISATION donnée à SNCF Réseau pour signer les conventions de financement REA6 partielle anticipée et REA6 en application du protocole initial du projet EOLE, pour des montants respectifs de 158,09 M€ (CE 01/2012) et 261,27 M€ (CE 01/2012)
- Document de référence du réseau ferré national (DRR) – Horaire de service 2024 à 2026 – Version n°4 soumise à la saisine de l'ART (*texte intégral*)

Le Conseil d'administration adopte :

- les ajustements de volumes de trafics retenus pour l'activité voyageur conventionnée pour les horaires de service 2024 à 2026 ;
- la modification du mécanisme d'évolution tarifaire applicable aux redevances particulières pour les horaires de service 2024 à 2026 ;
- la mise à jour des barèmes de prestations minimales à la suite de ces modifications.

Le Conseil d'administration autorise son Président à :

- intégrer ces évolutions dans le projet de document de référence du réseau (DRR) pour l'horaire de service 2024 (version n°4) ;
- soumettre ces évolutions à la saisine de l'Autorité de Régulation des Transports, pour le 9 mai 2023 au plus tard, dans le cadre du projet de DRR pour l'horaire de service 2024 (version n°4).

## 2 Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire

Avis de décisions de déclassement du domaine public ferroviaire prises entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2023

Sont portées à la connaissance du public, les décisions de SNCF Réseau de déclasser du domaine public ferroviaire les terrains suivants :

- 18 avril 2023 : Le bien partiellement bâti sis à SARAN (45), tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
45302 SARAN	1044 et 1054 Route Nationale 20	AI	341	304
		TOTAL		304

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture du LOIRET.

- 21 avril 2023 : Le terrain situé à MANTES-LA-VILLE (78), 24 boulevard Roger Salengro, tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous :

Code INSEE Commune	Commune	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
78711	Mantes-la-Ville	AB	964	2 610
		TOTAL		2 610

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratif de la préfecture des YVELINES.

Les décisions de déclassement sont disponibles, en texte intégral, sur simple demande à SNCF Réseau, 15 / 17 rue Jean-Philippe RAMEAU – CS 80001 – 93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX.